



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

23 mai 2023

La BCE finalise le guide relatif à la manière d'évaluer les acquéreurs de participations qualifiées dans les banques

- La version finale du guide clarifie les pratiques prudentielles de la BCE s'agissant des évaluations des participations qualifiées
- Le guide vise à permettre à la BCE de comprendre et d'apporter une aide aux candidats aux acquisitions de participations qualifiées, généralement déclenchées dans le cadre de projets de fusions et acquisitions

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour la version finale de son [guide sur les procédures relatives aux participations qualifiées](#), à l'issue d'une [consultation publique](#) qui s'est achevée en novembre 2022.

Ce guide clarifie la manière dont les superviseurs évaluent les demandes d'acquisition de participations qualifiées dans les banques. La BCE publie ce guide afin de rendre les mesures de surveillance prudentielle plus prévisibles et d'aider les candidats à l'acquisition d'une participation qualifiée dans des banques.

Un actionnaire qui possède au moins 10 % d'une banque, ou qui exerce une influence significative sur celle-ci, est considéré comme détenant une « [participation qualifiée](#) ». L'autorisation préalable de la BCE est nécessaire pour acquérir une participation qualifiée ou pour franchir certains seuils, par exemple 10 %, 20 %, 30% ou 50 % du capital ou des droits de vote d'une banque.

Les acquisitions de participations qualifiées sont généralement déclenchées dans le cadre de projets de fusions et acquisitions.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Communiqué de presse / 23 mai 2023

La BCE finalise le guide relatif à la manière d'évaluer les acquéreurs de participations qualifiées dans les banques

Le guide fournit également des informations sur les structures d'acquisition complexes, l'application du principe de proportionnalité et les éléments de procédure spécifiques relatifs aux acquisitions de participations qualifiées.

Ce guide complète le guide de la BCE relatif à l'approche prudentielle de la consolidation dans le secteur bancaire ([Guide on the supervisory approach to consolidation in the banking sector](#)), les deux guides portant sur des aspects complémentaires.

La BCE a pris en considération l'ensemble des 77 commentaires reçus au cours de la consultation publique. La BCE publie ce jour un [compte rendu](#) qui fournit une vue d'ensemble des commentaires reçus ainsi que l'évaluation de ces commentaires par la BCE.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#),
au : +49 172 8632 119.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France